Déclaration sur la Délégation de pouvoirs au Maire - 05/07/2020

La délibération présentée nous propose de déléguer 26 pouvoirs du Conseil Municipal à Mme le Maire. Nous allons voter contre cette délibération. Et nous souhaitons vous dire pourquoi.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal reste maître de ses décisions dans plusieurs domaines. Nous sommes tout de même le lieu de la délibération collective, du débat démocratique et du pluralisme politique. Ce n'est pas rien, c'est la démocratie !

Et la démocratie à Wasquehal a été lourdement affaiblie Dimanche dernier du fait de l'abstention record.

2 électeurs sur 3 ne se sont pas déplacés. Si l'abstention était prise en compte dans cette assemblée, 2 sièges sur 3 ne seraient pas occupés et nous ne serions que 11 ou 12 à discuter. Cela doit nous faire réfléchir et nous inviter à faire au mieux pour représenter l'ensemble des wasquehaliennes et des wasquehaliens. C'est un défi majeur !

Et pour le relever, nous avons de nombreux atouts ! Nous sommes 35 personnes diverses, nous avons la parité femme/homme, nous exercons de nombreux métiers différents et enfin nous représentons de nombreuses tendances politiques : des insoumis, des communistes, des écologistes, La République en Marche, le MODEM, Les Républicains, et des sans étiquettes bien sûr.

ET nous avons la chance de n'avoir personne qui se revendique du Rassemblement National qui par sa nature même s'opposerait à des délibérations démocratiques au sein du Conseil Municipal.

Pour faire vivre la démocratie à Wasquehal, il nous faut profiter de toute cette diversité et il nous faut exercer un maximum de pouvoirs sans les déléguer à une seule personne.

Nous avons identifié 3 pouvoirs en particulier qui doivent rester dans les mains du Conseil Municipal.

1/ le pouvoir numéro 3 concernant la réalisation des prêts bancaires. Il est essentiel que les conditions des prêts bancaires, notamment ceux de long terme soient débattues ici et non pas décidées uniquement par Mme Le Maire. Cela permettra d'éviter les mauvaix choix bancaires, les fameux « emprunts toxiques ».

2/ Aussi, les pouvoirs numéro 15 et 21 concernant les droits de préemption de la Mairie doivent rester ici. L'acquisition par la Mairie d'un bien immobilier vendu doit pouvoir être débattue entre nous. Ce sont des décisions qui engagent la Mairie financièrement et qui structurent le fonctionnement de la Ville.

3/ Enfin, le pouvoir numéro 24 concernant les associations auxquelles appartient la Mairie doit aussi rester ici. Nous devons pouvoir choisir les associations auxquelles la Mairie doit appartenir et celles auxquelles elle ne doit plus appartenir.

Dans certaines villes de la Métropole, ces pouvoirs importants ne sont pas dans les mains d'une seule personne. Nous pouvons nous en inspirer à Wasquehal et faire vivre le débat démocratique auquel nous sommes tous attachés.

Pour ces raisons nous voterons CONTRE la délibération proposée.